

CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE



Section 1.1

Contexte de planification

L'aménagement et l'urbanisme au Québec, une jeune histoire



MONT-HEREFORD
PHOTO : CAROLINE ROY

PHOTO : TABLE DE CONCERTATION
CULTURELLE DE LA MRC DE COATICOOK

CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE

1.1.1 : Projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU)

Source : Article 3 du Projet de loi n° 47 - Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme

3. Les plans métropolitains d'aménagement et de développement durable, les schémas d'aménagement et de développement durable et les plans d'urbanisme prévus par la présente loi ont pour fonction de planifier l'aménagement du territoire des communautés métropolitaines, des municipalités régionales de comté et des municipalités locales de manière à favoriser une démarche globale, cohérente et intégrée du développement du territoire. Ils ont principalement pour vocation :

1° d'assurer des opportunités adéquates de développement économique afin d'améliorer la qualité de vie et d'accroître la prospérité;

2° de contribuer aux efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique;

3° d'assurer une répartition optimale des espaces urbains et de ceux à urbaniser;

4° de soutenir des modes d'urbanisation qui contribuent à modifier les habitudes de déplacement de même que d'assurer l'efficacité des systèmes de transport;

5° d'assurer la protection, la mise en valeur et la pérennité du territoire et des activités agricoles et l'utilisation prioritaire de ce territoire à des fins agricoles;

6° de prévenir et de diminuer les dangers, les risques ou les nuisances susceptibles d'affecter la santé et la sécurité;

7° de contribuer à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel, des sites et des immeubles historiques et patrimoniaux et des paysages;

8° de contribuer à la protection et à la mise en valeur des ressources naturelles telles que l'eau et la forêt et de favoriser le maintien de la biodiversité.

C'est dans cet esprit et en fonction de ces objectifs qu'est proposé le présent SADD.

Tableau 1.1.1a : Liste des acronymes et abréviations

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
CCU	Comité consultatif d'urbanisme	PDE	Plan directeur de l'eau
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec	PFM-MADA	Politique familiale et municipalité amie des aînés
CU/CV	Cœur urbain /Cœur villageois	PFNL	Produits forestiers non ligneux
CLSC	Centre local de services communautaires	PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturale
CHSLD	Centre hospitalier de soins de longue durée	PPCMOI	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
COGESAF	Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François	PPU	Programme particulier d'urbanisme
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec	PSAR	Projet de schéma d'aménagement révisé
CRDITED	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement	RCI	Règlement de contrôle intérimaire
DHP	Diamètre d'un arbre à hauteur de poitrine	RIGDSRC	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
DJMA	Débit journalier moyen annuel	SADD	Schéma d'aménagement et de développement durable
DJME	Débit journalier moyen estival	SAR	Schéma d'aménagement révisé
DOR	Document sur les objets de la révision	SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
IHV	Internet Haute Vitesse	TCCC	Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook
ISQ	Institut de la statistique du Québec	UPA	Union des producteurs agricoles
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles	URSL	Union régionale des sports et des loisirs
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	ZECI	Zone d'expansion commerciale et industrielle
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	ZEU	Zone d'expansion urbaine
MCCCF	Ministère de la Culture et des Communications et de la Condition Féminine	ZAP	Zone agricole permanente
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Abréviation	Définition
MRC	Municipalité régionale de comté	dBA	Décibel
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	ha	Hectare
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports	kV	Kilovolt
PAE	Plan d'aménagement d'ensemble	tma	Tonnes métrique anhydres

CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE

1.1.2 : Processus de révision du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook

Le processus de révision du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook s'est appuyé sur la participation, la consultation et la concertation des autorités administratives et politiques, des intervenants du milieu, des organismes régionaux, municipaux et gouvernementaux, ainsi que des ministères, tous impliqués dans le développement du territoire de la MRC.

Tout d'abord, en 2008, la réflexion sur la révision s'est entamée et a mené à l'adoption du *Document sur les objets de la révision* (DOR). Ce document visait à définir les éléments que le nouveau schéma devrait réviser ou ajouter et à obtenir des avis préliminaires du gouvernement pour confirmer ou infirmer certaines orientations. Voici les grands thèmes de la révision, accompagnés de leurs objets respectifs.

La mise en valeur de la forêt :

- La révision du règlement sur l'abattage d'arbres
- La valorisation de la forêt
- Les éléments paysagers
- La protection des milieux sensibles
- L'agroforesterie

L'agriculture et le monde rural :

- La cohabitation harmonieuse des usages en zone agricole
- Les nouvelles productions agricoles et l'agroalimentaire
- La protection de la zone agricole
- Le développement de l'agriculture durable
- Les éléments paysagers
- La protection des milieux sensibles

La gestion de l'urbanisation :

- Le développement des périmètres d'urbanisation
- Le développement industriel et commercial
- Le transport et les postes frontaliers
- Les contraintes anthropiques
- L'urbanisation rurale
- Le développement de la villégiature
- Les infrastructures de loisirs
- Les services de sécurité

Le développement récréotouristique et culturel :

- L'agrotourisme
- La culture et le patrimoine
- Le plein air
- L'hébergement
- Les sites d'intérêt régional

- Les circuits
- La gestion de la signalisation

L'environnement :

- Les contraintes naturelles
- La qualité de l'eau
- La protection de la biodiversité
- Les matières résiduelles
- Le traitement des eaux usées
- Les énergies alternatives

La plupart de ces éléments du DOR ont fait partie des réflexions qui ont alimenté la rédaction de ce schéma. Évidemment, certains éléments liés à l'aménagement du territoire évoluent rapidement et ont dû être adaptés au fil des ans.

Le calendrier préliminaire en 2008 prévoyait un nouveau schéma en 2010. Toutefois, les projets de la MRC de l'époque (Internet Haute Vitesse avec T@CTIC, la mise sur pied d'un service de géomatique à temps complet, entre autres) ont repoussé l'échéance.

La révision du schéma d'aménagement s'inspire également d'une série de rapports internes et d'études sectorielles élaborées dans le but de mieux saisir l'évolution et la dynamique du territoire de la MRC depuis l'adoption du schéma d'aménagement de deuxième génération en 2000 (voir section 3.1).

Planification à long terme : consultation et concertation

Le schéma propose une vision du territoire sur un horizon de 15 ans, et il est primordial de le réaliser avec soin et diligence. Ses orientations doivent obtenir l'aval des élus du conseil de la MRC, qui sont les porte-paroles des citoyens et les porteurs de la vision régionale (voir section 3.2).

C'est dans cet esprit de concertation que le service d'aménagement de la MRC de Coaticook a entrepris une tournée des municipalités locales à l'été 2013. Les 12 conseils municipaux ont pu faire entendre leurs préoccupations territoriales.

Aussi, le 16 juin 2014, s'est tenu une réunion regroupant tous les ministères et organismes qui influencent le contenu du SADD par l'application des orientations gouvernementales. Cette rencontre a suscité des échanges très intéressants entre tous les intervenants et a ouvert le dialogue sur différents enjeux.

Les études, tout comme le processus de consultation détaillé ci-dessous, ont permis de mieux orienter les choix et les positions à privilégier quant au développement et à la planification du territoire de la MRC pour les prochaines années.

Par ailleurs, à la suite de l'adoption du second projet de schéma d'aménagement et de développement durable (PSADD), le processus de consultation, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, s'est déroulé en trois séances, aux dates et lieux suivants :

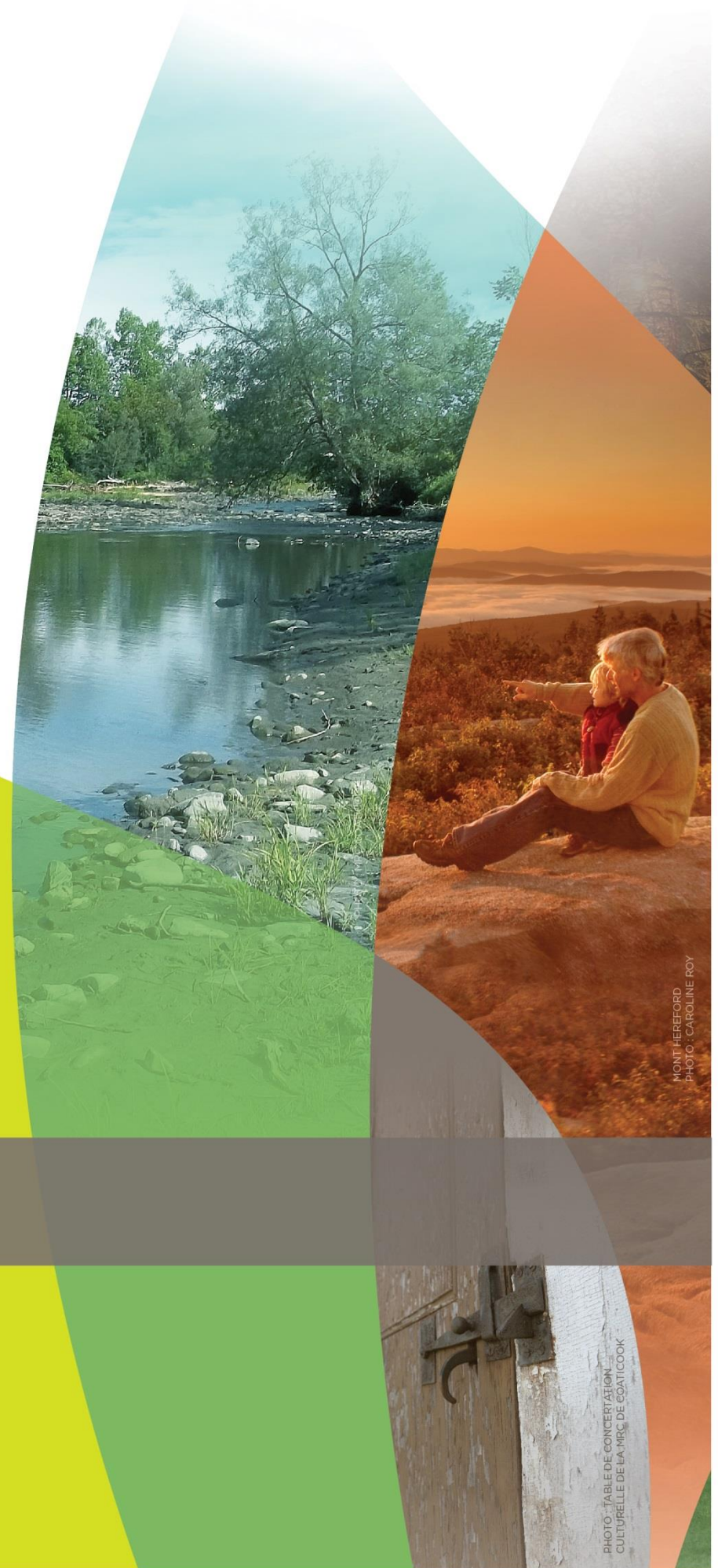
- Le 30 mai 2017 à 19h00 en la salle du conseil municipal de la Municipalité de Compton
- Le 1^{er} juin 2017 à 19h00 en la salle du conseil municipal de la Ville de Coaticook
- Le 5 juin 2017 à 19h00 en la salle du centre communautaire de la Municipalité de Saint-Herménégilde

L'annexe E du présent schéma d'aménagement révisé présente notamment les modalités et les conclusions de la consultation, tel que le stipule l'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Section 1.2

Historique de planification

Au-delà de 30 ans d'aménagement du territoire



MONT HEREFORD
PHOTO : CAROLINE ROY

PHOTO : TABLE DE CONCERTATION
CULTURELLE DE LA MRC DE COATICOOK

CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE

1.2.1 : RCI, schéma d'aménagement et révision : pour une planification à long terme

Le 10 décembre 1982 était adopté le premier règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de Coaticook, peu de temps après la création même de la MRC de Coaticook.

Ce RCI visait à établir les balises des normes applicables en aménagement le temps que se prépare le premier schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook, entré en vigueur le 25 décembre 1986.

Le schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook : 1986

Ce premier schéma traitait tout d'abord d'un territoire différent de celui d'aujourd'hui. Ce territoire, plus étroit, couvrait une quinzaine d'entités municipales. Voici quelques différences importantes :

- Coaticook couvrait uniquement la partie urbaine de la municipalité actuelle.
- Le canton de Barnston et le canton de Barford étaient des municipalités à part entière.
- Dixville était divisé en deux : Dixville (village) et Saint-Mathieu de Dixville (canton).
- Compton était divisé en trois : le canton, le village et la station.
- Saint-Venant-de-Paquette s'appelait Saint-Venant-de-Hereford.
- Saint-Malo ne faisait pas partie de la MRC. Elle s'y est jointe en 1998.
- Waterville ne faisait pas partie de la MRC. Elle s'y est jointe en 2002.

Le contenu de ce schéma s'apparentait à celui de plusieurs schémas d'aménagement au Québec. C'était une nouvelle réalité, tant sur le plan des structures (la MRC même) et que sur celui de l'aménagement du territoire. L'Ordre des urbanistes n'existant que depuis 1963, et la LAU depuis 1979, les premiers schémas, celui de Coaticook notamment, constituent les balbutiements de l'aménagement du territoire au Québec. Voici les cinq grandes orientations proposées à l'époque pour la MRC de Coaticook :

- le développement du réseau routier en fonction des besoins du tourisme, de l'industrie, de l'agriculture et de la forêt;
- l'expansion économique des activités agricoles et forestières;

- le développement des infrastructures récréotouristiques¹;
- la préservation de la qualité de l'environnement;
- la rentabilisation des infrastructures et équipements existants.

Ces orientations ont encadré l'élaboration des plans et règlements d'urbanisme qui sont encore en vigueur dans certaines municipalités locales de la MRC. Plusieurs municipalités ont apporté des modifications en cours de route, et la concordance au deuxième schéma d'aménagement a modifié ces documents locaux à plusieurs égards (vers 2002-2003).

Le deuxième schéma d'aménagement (ou SAR) : l'an 2000

C'est ce document qui est toujours en vigueur aujourd'hui. Il a été adopté en 2000 et a subi à ce jour 38 modifications. Il est principalement issu du second Forum sur le développement socio-économique de la MRC de Coaticook, vision 1998-2002.

Ce schéma d'aménagement révisé (SAR), ou schéma de deuxième génération voit le jour à une période où l'aménagement et l'urbanisme commencent à prendre de l'importance. La MRC de Coaticook a 18 ans d'existence. Les municipalités de la MRC ont toutes des plans et une réglementation d'urbanisme en vigueur depuis environ 10 ans. Le territoire a évolué en 15 ans. Après plusieurs fusions et ajouts, dont Saint-Malo en 1998 et Waterville en 2002, la MRC de Coaticook compte aujourd'hui 12 municipalités.

Les huit grands axes d'aménagement de la MRC que nous utilisons encore aujourd'hui dans le cadre de nos décisions territoriales sont les suivants :

- l'exploitation forestière;
- l'agriculture et le milieu rural;
- le développement récréotouristique;
- le développement industriel;
- la gestion de l'urbanisation;

¹ Le pont de la Gorge de Coaticook voyait le jour moins de 2 ans après, soit en 1988.

- l'environnement humain et biophysique;
- le transport terrestre;
- la délimitation des zones de contraintes naturelles et anthropiques.

Si le premier schéma était trop général, ce deuxième schéma pêche par l'excès inverse. Parallèlement, le rôle de la MRC de Coaticook se transforme au début des années 2000, ce qui confère aux municipalités locales des responsabilités accrues. La MRC devient tranquillement la « Coop de services » des municipalités :

- Service d'urbanisme-conseil;
- Service de loisirs;
- Service de développement culturel;
- Service de développement rural (2007) – avec la nouvelle *Politique nationale de la ruralité (2007)*, une agente de développement rural accompagne les municipalités dans leurs projets locaux et stimule les projets régionaux;
- Service de géomatique .

Tous ces services sont encore en place aujourd'hui et assurent un développement cohérent de la région.

Le troisième schéma : un schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) : 2017

L'exercice de vision stratégique de la MRC, réalisé en février 2007 avec tous les partenaires et leaders de la MRC, a mis la table pour l'élaboration du schéma de troisième génération. Les partenaires et leaders de la MRC ont convenu d'axer leurs travaux sur le concept de développement durable. Ce nouveau paradigme de développement maintenant québécois² devra donc encadrer toutes les décisions menant à l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook.

² *Loi sur le développement durable*,
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>.

CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE

1.2.2 : Planification des municipalités

Vers la fin des années 1980 et au début des années 1990, les municipalités ont dû suivre le bal de l'aménagement et procéder à l'adoption de leur premier plan d'urbanisme. Aucune municipalité ne s'était dotée de ce genre d'outil de planification auparavant. Cet exercice de planification venait compléter le maillage de l'aménagement régional (le premier schéma) et la planification locale, les deux niveaux de planification devant être « au diapason ».

Depuis cette première planification locale d'urbanisme, neuf des douze municipalités ont procédé à une révision complète à la suite de l'entrée en vigueur du schéma de deuxième génération (2000).

Planification stratégique locale

Entre 2009 et 2012 principalement, plusieurs municipalités ont adopté une planification stratégique locale, démarche financée dans le cadre du Pacte rural (2007-2014). Cette planification dotait la municipalité d'un plan d'action, dont plusieurs actions renvoyaient aux outils d'urbanisme locaux, par exemple, l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le noyau villageois, ou encore l'élaboration d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour assurer une meilleure intégration naturelle et architecturale d'un secteur donné.

Cet exercice a élargi la gamme des outils urbanistiques à la disposition des municipalités.

Grandes tendances urbanistiques

Comparativement aux premières années où les municipalités adoptaient principalement le minimum exigé par la LAU – soit les règlements normatifs habituels et, très souvent, un règlement facultatif (dérogation mineure) –, la période subséquente s'est distinguée par une évolution des pratiques urbanistiques. La réglementation d'urbanisme discrétionnaire (usage conditionnel, PIIA, PPCMOI, PPU) a gagné en popularité. Ces outils se sont révélés utiles à maintes reprises pour offrir la souplesse réglementaire que nécessitent parfois les projets dans les petites municipalités.

Politique familiale et des aînés : une tradition de 25 ans dans la MRC de Coaticook

En 1990, la MRC et treize des quinze municipalités qui la constituaient alors convenaient d'agir conjointement en faveur des familles. La MRC de Coaticook fut ainsi l'une des toutes premières MRC à se doter d'une politique familiale régionale. Concrètement, deux actions en découlèrent : un programme de bourses aux parents de nouveau-nés et la tenue annuelle d'une Fête régionale de la famille.

En 2005, la pérennité et le rayonnement de cet événement vaudront à la MRC d'être récompensée par le Carrefour action municipale et famille. Rappelons également qu'à ce jour, plus de 350 000 \$ ont été remis à quelque 400 familles lors de cette fête.

Deux mises à jour ont été effectuées en 1994 et en 2006 alors que la MRC et les municipalités combinèrent à nouveau leurs efforts pour se doter d'une politique régionale de la famille, assortie de douze plans d'action municipaux et d'un plan d'action régional. D'autres mesures seront alors réalisées. Parmi elles, le réseau sans fil d'IHV, le bulletin « De l'Aîné au P'tit Dernier » et la création d'un répertoire de services aux familles.

Enfin, en 2008, une consultation panquébécoise accouchera du projet Municipalité amie des aînés (MADA) dont le mandat vise à répondre aux enjeux du vieillissement de la population. L'année suivante, le ministère de la Famille et des Aînés offrira aux municipalités un financement pour mettre à jour les politiques familiales municipales et y joindre la démarche pour l'accréditation « Municipalité amie des aînés ».

Ces deux démarches réunies amèneront une refonte du document-cadre de la Politique familiale qui deviendra la Politique familiale et des aînés de la MRC de Coaticook avec une nouvelle mission, des valeurs renouvelées et des orientations actualisées. De plus, pour favoriser encore davantage l'appropriation des enjeux par les communautés locales, dix des douze municipalités de la MRC se sont munies de leur propre Politique familiale et des aînés, assortie d'un plan d'action.

CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE

Politiques familiales de la MRC de Coaticook

Définition de la famille

De l'aîné au p'tit dernier, la famille est la cellule de base de notre société. Ouverte sur la communauté, elle prend forme et évolue dans une relation intergénérationnelle où enfants et adultes sont unis par des liens multiples et variés. Elle est animée par un projet de vie qui appelle au soutien réciproque et qui permet à chacun de ses membres d'apprendre, de s'épanouir et d'évoluer dans le respect mutuel.

Définition de l'aîné

On n'a plus les vieux qu'on avait! Ces dernières décennies, leur réalité a tellement évolué que de définir ce qu'est un aîné pose désormais un réel défi. Les aînés d'aujourd'hui sont actifs à un point tel que le mot « retraite » mériterait lui-même d'être redéfini. Ils sont porteurs d'un héritage qu'ils sont souvent empressés de partager.

Nous nous contenterons donc de définir, dans le cadre de la présente Politique, qu'un aîné est une personne âgée de 65 ans et plus qui, loin d'être passive, constitue un véritable actif.

Mission

La MRC souhaite être un lieu de référence et de collaboration entre tous les acteurs municipaux, institutionnels et communautaires pour favoriser le mieux-être et la qualité de vie des familles et des aînés.

Valeurs

Les principes directeurs de la Politique reposent sur un ensemble de valeurs auxquelles la MRC adhère. Elles constituent les assises sur lesquelles s'appuient les responsables et les partenaires dans l'application de la Politique et la mise en œuvre des actions.

- Solidarité entre les municipalités, les organismes et les institutions
- Sentiment d'appartenance
- Ouverture au partage des ressources
- Respect et écoute des familles et des aînés

Principes directeurs

- Reconnaître la famille comme le premier lieu de développement de ses membres : pierre d'assise de la société, la famille constitue le lieu privilégié pour l'épanouissement de ses membres. Les différentes générations se nourrissent mutuellement de leurs réalités et de leurs expériences
- Tenir compte de la diversité des besoins familiaux et des besoins des aînés : notre société est en constante mutation. Aujourd'hui, la pluralité des modèles, tant chez les familles que chez les aînés, entraîne une diversification des besoins. La qualité de vie des familles et des aînés dépend donc de plusieurs facteurs sociaux et économiques qui requièrent l'engagement résolu de divers partenaires, en plus du milieu municipal.
- Maintenir et soutenir les activités régionales en collaboration avec les organismes et institutions du milieu, ceci dans le respect de la mission de chacun, afin d'améliorer les services aux familles et aux aînés : L'engagement et la concertation des acteurs du milieu sont nécessaires à la mise en œuvre de la Politique familiale et des aînés et de son plan d'action. La MRC valorise le principe de solidarité entre les municipalités, les organismes et les institutions dans l'atteinte de ses objectifs.
- **Permettre aux familles et aux aînés d'être écoutés et favoriser leur participation dans les prises de décisions ayant un impact sur leur qualité de vie et le développement de la vie municipale :** la MRC de Coaticook souhaite que les familles et les aînés jouent un rôle dynamique dans le développement de leur communauté en s'appropriant leur milieu de vie. Elle veut leur permettre d'être écoutés et elle s'engage à respecter leur voix.
- **Contribuer à maintenir la dimension humaine dans les services offerts par la MRC aux citoyens et aux municipalités :** cultiver un climat d'échange axé sur l'écoute et le dialogue favorise toujours la bonne communication entre les citoyens, les partenaires et les municipalités, et soutient la motivation des familles et des aînés à participer à la vie collective.

Section 1.3

Présentation du territoire

Une MRC d'agriculture et de forêt



MONT HEREFORD
PHOTO : CAROLINE ROY

PHOTO : TABLE DE CONCERTATION
CULTURELLE DE LA MRC DE COATICOOK

CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE

1.3.1 : Histoire

Historique de la MRC de Coaticook

La MRC et sa ville centre partagent le toponyme qu'elles empruntent au principal cours d'eau qui les traverse, la rivière Coaticook. Ce nom provient du mot amérindien Abénakis « koatikeku » qui signifie « rivière de la terre du pin ». Avant la fin du 18^e siècle, le territoire des Cantons-de-l'Est était fréquenté par les Abénakis. À cette époque, les terres n'étaient ni arpentées ni défrichées.

Ce n'est qu'en 1792 qu'est officiellement ouvert et arpenté le territoire des Cantons-de-l'Est, situé entre la vallée du Saint-Laurent et la frontière américaine. Contrairement au reste du territoire québécois, le territoire ne sera pas divisé en seigneuries, mais plutôt en cantons. Chacun d'eux comportait en général 61 600 acres de superficie et devait être divisé en 11 rangs contenant chacun 28 lots de 200 acres de superficie.

Avant 1792, quelques pionniers avaient déjà défriché des terres près de la frontière, mais il était parfois difficile d'établir si ces terres se trouvaient en sol canadien ou américain. Une fois le territoire ouvert et arpenté, des familles viendront s'installer dans les différents cantons. Déjà en 1812, on compte plus de 1500 personnes dans le canton de Barnston. En 1815, une population d'environ 200 âmes réside dans le canton d'Hereford alors que 700 se trouvent dans le canton de Compton.

Pour les secteurs les plus près de la frontière américaine, c'est-à-dire les cantons de Stanstead, Barnston, Barford et Hereford, les premiers colons arrivèrent principalement de Nouvelle-Angleterre. Contrairement à d'autres régions, comme celle de Brome-Missisquoi, ces pionniers ne sont pas venus s'installer ici pour des raisons politiques comme ce fut le cas pour les Loyalistes, mais plutôt pour profiter des terres libres et fertiles de la région. Ces gens apportèrent leur culture, leur langue, leur mode de vie, leur agriculture et leurs religions. Il reste encore aujourd'hui quelques traces de cette époque à travers des maisons, cimetières, noyaux villageois ou dans les nombreuses églises protestantes datant du 19^e siècle.

Dans d'autres cas, les terres furent attribuées à des immigrants provenant de Grande-Bretagne, attirés par les campagnes publicitaires de la British American Land Company, mise sur pied pour favoriser l'immigration britannique sur le territoire des Cantons-de-l'Est.

Les secteurs à proximité de cours d'eau importants se développent rapidement. Les secteurs avoisinant la rivière Coaticook et de la rivière

Moe par exemple ont vu très tôt apparaître des moulins et d'autres installations fonctionnelles grâce au pouvoir de l'eau.

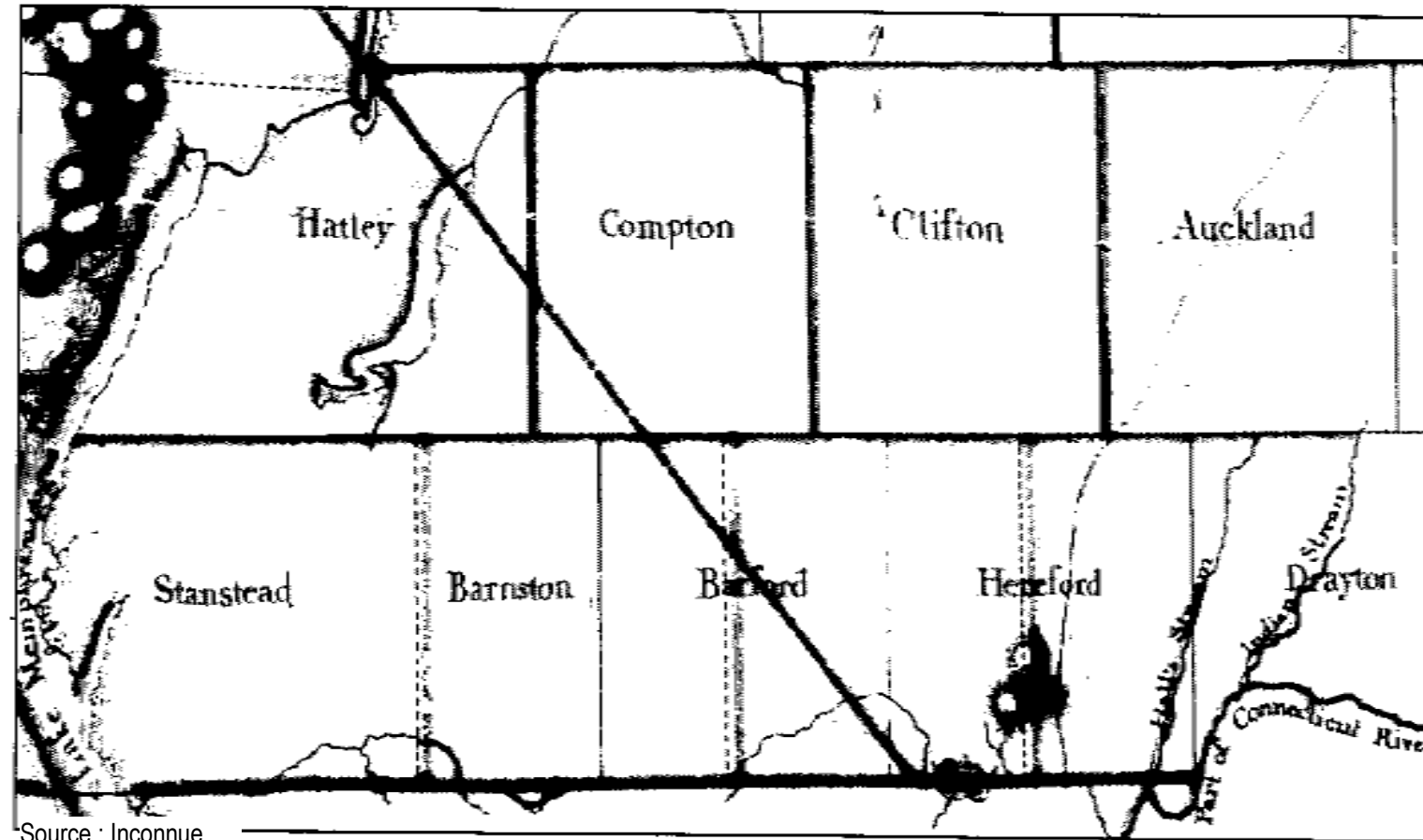
Par la suite, ce sont les secteurs traversés par le chemin de fer qui connaîtront un essor plus rapide. Dès 1853, après la construction du chemin de fer reliant Montréal à Portland, les villages traversés par celui-ci prirent un essor plus considérable au détriment des autres plus éloignées. C'est ainsi que Coaticook se développa de façon exponentielle, au détriment de Barnston Corner qui était jusque-là un important secteur marchand. On peut également dire que Compton et Waterville ont connu un essor fulgurant grâce au passage du train sur leur territoire. Coaticook et Waterville ont d'ailleurs connu un développement industriel important pour la même raison en plus du pouvoir électrique.

Après 1850, au moment où l'immigration britannique et américaine

devient rare dans les Cantons-de-l'Est et grâce au chemin de fer, les Canadiens-français commencent à occuper le territoire. Très peu de francophones se trouvaient dans la région avant le milieu du 19^e siècle. C'est donc à partir d'environ 1850, que débarqueront des Canadiens-français, venus principalement de la Beauce. Plusieurs paroisses catholiques verront le jour à partir de ce moment, telles Sainte-Edwidge-de-Clifton, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette. La population augmente de plus de 100 % dans les huit cantons durant les années 1850.

L'exemple est particulièrement frappant dans le canton d'Hereford et dans le secteur aujourd'hui connu comme la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, où l'on ne dénombre aucun Canadien-français avant 1861, alors qu'ils sont assez nombreux en 1862 pour fonder une paroisse. Cette arrivée massive est due à l'attribution de terres en 1861 à M. Flavien Paquette, qui les vendra à peu de frais à de nouveaux arrivants de la Beauce, en échange de leur défrichage.

Figure 1.3.1a : Extrait de la carte du Bas-Canada de Gale et Duberger en 1795.



Source : Inconnue

CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE

Grâce à la population maintenant bien installée, les villages se développent. Plusieurs municipalités sont créées à partir des années 1860. On peut prendre comme exemple Coaticook qui deviendra officiellement une municipalité en 1864. Dixville, jusqu'alors nommée Drew's Mills, s'incorpora en municipalité en 1874. Suivirent Waterville en 1876, Compton en 1893, St-Herménégilde en 1903 pour ne nommer que celles-ci.

L'agriculture est à ce moment la principale activité économique sur le territoire. Coaticook et Compton se distinguent en revanche par l'activité industrielle qui tend à s'installer après l'arrivée du chemin de fer. Aujourd'hui, toutes les municipalités sont à caractère rural bien que trois d'entre elles, Coaticook, Compton et Waterville, peuvent être qualifiées de partiellement urbaines.

République de l'Indian Stream

Une autre histoire, fascinante et méconnue dans la région, est celle de la République de l'Indian Stream, dont le territoire couvrait une partie de Hereford et une partie de Pittsburg au New Hampshire.

Ce territoire, appelé Indian Stream du nom du ruisseau éponyme, se peuple au début du 19e siècle, par des colons américains et canadiens venus profiter des terres libres de la région. Cependant, depuis 1783, ce territoire se retrouve dans un flou politique, puisque le traité de Versailles délimite d'une manière vague la frontière entre le Canada et les États-Unis, dans le secteur de la rivière Connecticut. Les arpenteurs des deux pays établissent donc, chacun de leur côté, ce qu'ils estiment être la frontière. Certains habitants croient donc être Canadiens alors que d'autres se croient Américains. Des querelles politiques entre les deux pays créent continuellement une pression sur les habitants de l'Indian Stream.

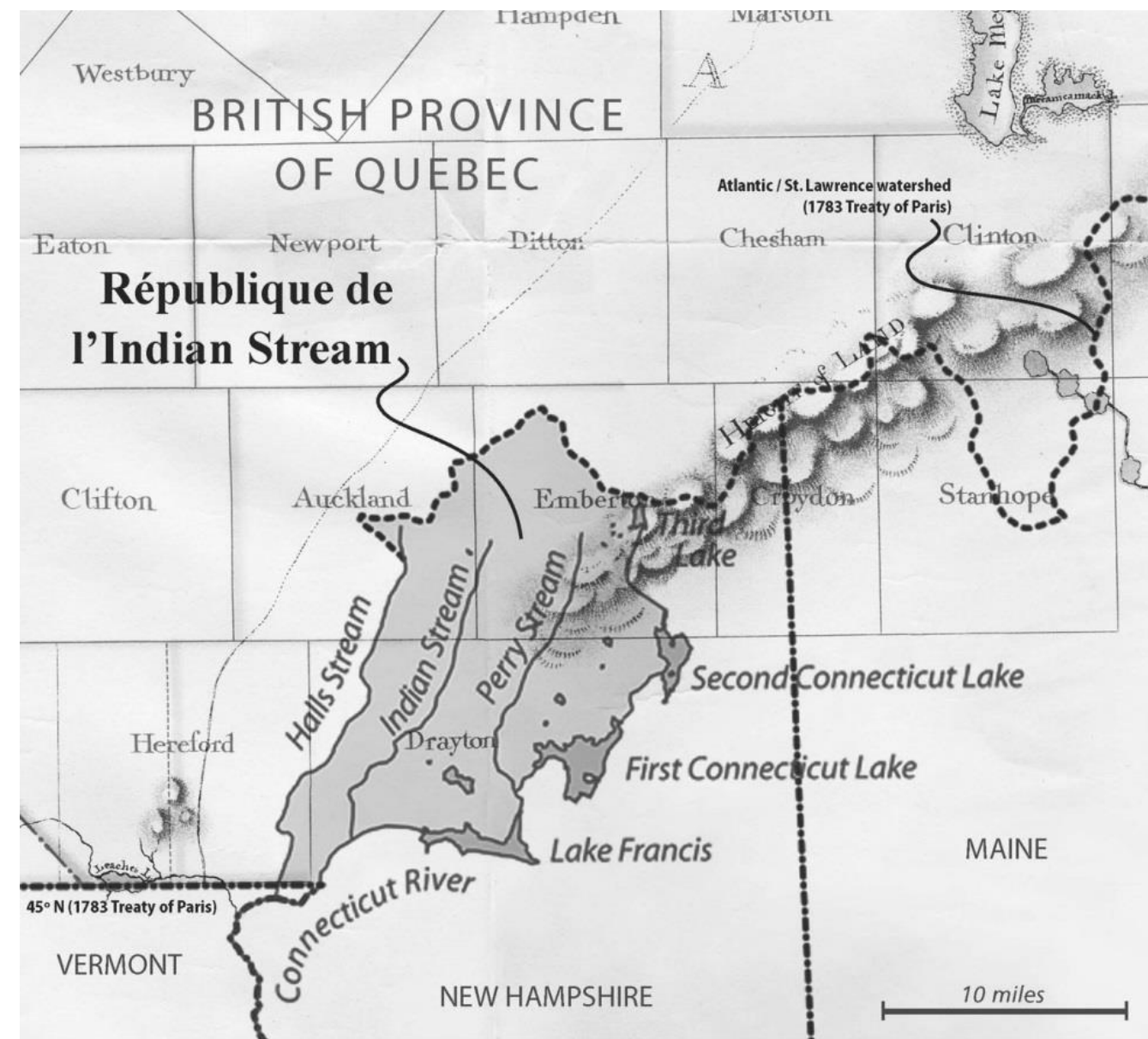
En 1832, après 60 ans de débat non résolu, les habitants de ce territoire se réunissent et adoptent une constitution en 13 articles pour la création d'un « État libre, souverain et indépendant ». La République de l'Indian Stream est née. Une partie du territoire de la République de l'Indian Stream découpe, entre autres, la Municipalité d'East Hereford.

La nouvelle république est dirigée par un conseil de cinq membres élus annuellement et se dote d'une milice, de système de justice et de perception de taxes. La constitution donne aux citoyens le droit à la liberté de religion et d'expression et le droit à la propriété. Et il en sera ainsi, décrètent les citoyens, jusqu'à ce que la frontière soit définitivement fixée.

Cependant, la Grande-Bretagne et les États-Unis ne reconnaissent pas la nouvelle République et continuent chacun de leur côté à revendiquer le territoire. Dès 1834, des arrestations ont lieu de part et d'autre. La milice américaine envahit même le territoire à la fin de 1835. Ce sera finalement en 1840 que les citoyens renonceront à leur indépendance et le territoire sera annexé à la ville de Pittsburg au New Hampshire. Le Traité Ashburton-Webster viendra, en 1842, sceller la frontière telle qu'on la connaît aujourd'hui. Le Canada perd une vaste étendue de terres, entre

autres la totalité du canton de Drayton, ne conservant que 4 500 acres de l'ancienne République de l'Indian Stream.

Figure 1.3.1b : République de l'Indian Stream



CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE

1.3.2 : Limites administratives

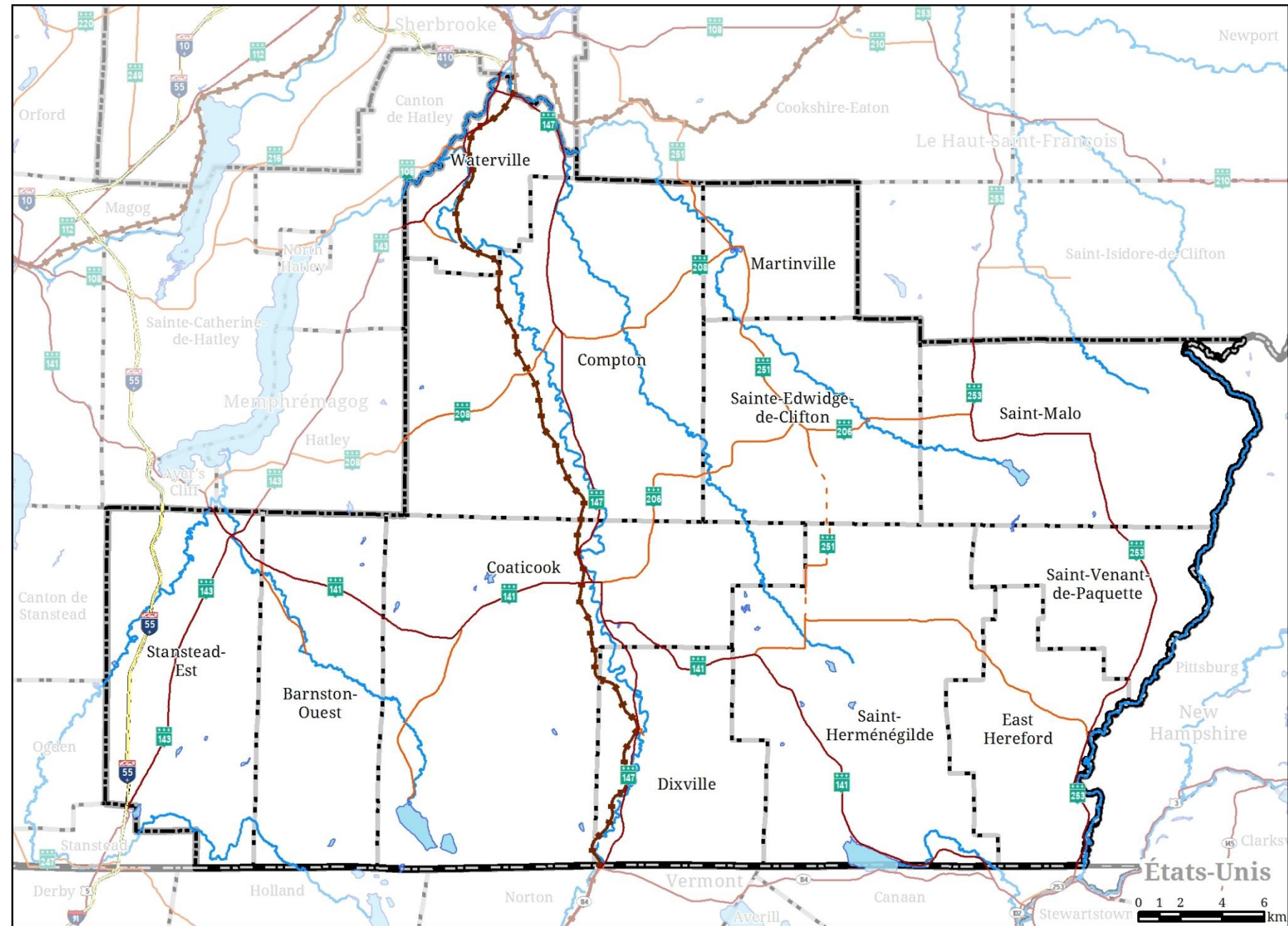
La création de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook remonte à décembre 1981. À cette époque, la MRC se composait de 17 municipalités. Le territoire connut successivement les regroupements de Saint-Herménégilde village et Saint-Herménégilde paroisse (1986) pour former Saint-Herménégilde, de Compton village et Compton canton (1994) puis avec Compton-Station (1999) pour former Compton, de Dixville village et Saint-Mathieu-de-Dixville (1995) pour former Dixville, Coaticook ville, de Barford canton et Barnston canton (1998) pour former Coaticook. La MRC accueillit ensuite Saint-Malo (1998) et Waterville (2002).

La MRC de Coaticook est actuellement composée de 12 municipalités. Elle possède une ville centre, Coaticook, offrant les divers commerces et services.

Municipalités	Superficie (km ²)	% de la Population ³
Barnston-Ouest	99,72	3,12
Coaticook	222,73	48,72
Compton	207,62	16,9
Dixville	77,13	3,64
East-Hereford	73,04	1,56
Martinville	48,18	2,49
Saint-Herménégilde	168,10	3,66
Saint-Malo	132,60	2,54
Saint-Venant-de-Paquette	58,40	0,54
Sainte-Edwidge-de-Clifton	101,88	2,76
Stanstead-Est	115,41	3,22
Waterville	44,70	10,87

La MRC de Coaticook est bordée par la MRC de Memphrémagog à l'ouest, par Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François au nord, par le New Hampshire à l'est et par le Vermont au sud.

Figure 1.3.2a : Limites administratives de la MRC de Coaticook



Source : MRC de Coaticook

³ Selon le décret 1060-2014

CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE

1.3.3 : Utilisation du sol

La MRC de Coaticook est une région très largement agricole et forestière.

Bien qu'environ 88 % du territoire soit en zone agricole permanente, c'est-à-dire dans la zone caractérisée par une utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles, seulement 33 % de celui-ci est effectivement utilisé pour l'agriculture. Le territoire agricole exploité se retrouve surtout dans la partie occidentale de la MRC.

La forêt productive couvre environ 59 % (79 932 ha) du territoire de la MRC. La forêt est l'occupation du sol dominante dans toutes les municipalités de la MRC, exception faite de Coaticook (48 %), Waterville (42 %) et Compton (39 %), où le couvert forestier est inférieur à 50 %. Le territoire forestier occupe plus intensément la partie orientale de la MRC.

Les terres en friche ou en milieu ouvert représentent 4 % du territoire de la MRC. Les étendues d'eau couvrent environ 1 % du territoire, les principaux lacs (notamment les lacs Wallace, Lyster et Lippé) se trouvant plutôt au sud du territoire. Il en va de même pour les milieux humides (1 %), qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les superficies développées, qui regroupent essentiellement les occupations résidentielles, commerciales et industrielles, de même que les services et les réseaux de transport, occupent elles aussi 1 % du territoire. Bien entendu, les superficies développées se concentrent dans les trois grands centres de population de la MRC, soit Coaticook, Compton et Waterville.

CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE

1.3.4 : Démographie⁴

La MRC de Coaticook comptait en 2011, soit au dernier Recensement du Canada, une population de 18 467 habitants. Cette population se concentre très largement, à plus des trois quarts, dans les trois municipalités de Coaticook (9 255 habitants), Compton (3 112 habitants) et Waterville (2 028 habitants).

Au cours des dernières années, la MRC de Coaticook a affiché un taux de croissance démographique assez faible et systématiquement inférieur à celui de l'Estrie, soit de 0,6 % entre 1996 et 2001 (contre 3,1 % pour l'Estrie), de 0,3 % entre 2001 et 2006 (contre 3,3 % pour l'Estrie) et de 2,1 % entre 2006 et 2011 (contre 3,9 % pour l'Estrie). Notons cependant que l'écart entre le taux de croissance démographique de la MRC et celui de l'Estrie s'est rétréci au cours de la dernière période intercensitaire (1,8 point de pourcentage pour 2006-2011, comparativement à 2,5 pour 1996-2001 et à 3,0 pour 2001-2006). Le poids démographique de la MRC dans l'Estrie a constamment diminué au cours des quatre derniers recensements, passant de 6,5 % en 1996 à 6,0 % en 2011.

Cette tendance de faible croissance devrait se maintenir jusqu'en 2024, selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Le taux de croissance des ménages augmente cependant davantage que celui de la population (20,7 % entre 1996 et 2011), ce qui implique une diminution du nombre de personnes par ménage (de 2,9 en 1996 à 2,4 en 2011). L'augmentation du nombre de ménages, bien qu'elle soit moins marquée dans la MRC que dans l'ensemble de l'Estrie, indique néanmoins un potentiel de demande résidentielle accrue.

La MRC de Coaticook compte une proportion de jeunes de moins de 15 ans plus élevée que l'Estrie et que l'ensemble du

Québec et une population âgée de 65 ans et plus proportionnellement comparable à celle de l'Estrie, mais supérieure à celle de l'ensemble du Québec. On observe, en revanche, un déficit dans le groupe des 25 à 44 ans, proportionnellement moins nombreux dans la MRC de Coaticook qu'en Estrie et au Québec. Il s'agit du principal groupe d'âge actif sur le marché du travail et sur le marché de l'accession à la propriété.

La MRC de Coaticook se caractérise par un fort sentiment d'appartenance, un fort sentiment de sécurité et une faible mobilité résidentielle. En effet, selon les chiffres de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, près des trois quarts de la population n'avaient pas déménagé au cours des cinq années antérieures.

La MRC affiche un taux d'activité supérieur à celui de l'Estrie, mais comparable à celui du Québec et un taux d'emploi supérieur à celui de la région et de la province, de même que, corollairement, un taux de chômage moins élevé⁵.

On retrouve aussi dans la MRC une forte proportion de travailleurs autonomes, soit 17 % en 2011, comparativement à 11,6 % en Estrie et 10,1 % au Québec. Il se peut que cette proportion élevée de travailleurs autonomes soit attribuable au grand nombre d'agriculteurs, qui travaillent souvent à leur compte.

Les catégories de professions qui regroupent le plus grand pourcentage de la population active sont les suivantes : ventes et services (19,1 %), métiers, transport, machinerie et domaines apparentés (17,6 %) et fabrication et services d'utilité publique (12,8 %). Celles pour lesquelles la MRC affiche des proportions de travailleurs supérieures à celles de l'Estrie et du Québec sont les suivantes : ressources naturelles, agriculture et productions connexes, fabrication et services d'utilité publique, métiers, transport, machinerie et domaines apparentés et gestion. Ces

derniers chiffres reflètent bien l'importance de l'agriculture et de la foresterie dans la MRC.

Plus de 90 % des résidents utilisent la voiture pour se rendre au travail. Il s'agit là d'un taux de motorisation très élevé, vraisemblablement attribuable à la taille du territoire et des services presque inexistantes de transport en commun.

Les municipalités du nord de la MRC ont un fort lien économique avec la ville de Sherbrooke, bien que la ville centre de la MRC accueille beaucoup des travailleurs de la MRC.

Coaticook et Waterville importent de la main-d'œuvre, alors que Compton en exporte.

La proportion de familles à faible revenu est moindre dans la MRC de Coaticook que dans l'Estrie et au Québec, en dépit de revenus personnels disponibles et de revenus familiaux médians inférieurs.

⁴ Les chiffres présentés dans cette section viennent essentiellement du rapport intitulé *Planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique*, préparé par le Groupe IBI, DAA en mars 2014. Il est possible de consulter ce document pour obtenir un portrait démographique plus complet de la MRC.

http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Rapport%20final_Planification%20C3%A9conomique_MRC%20Coaticook.pdf





⁵ Le taux d'activité correspond à la population active (population de 15 ans et plus qui travaille ou cherche un emploi) exprimée en pourcentage de la population en âge de travailler (population âgée de 15 ans et plus). Le taux d'emploi correspond au nombre de travailleurs exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus. Le taux de chômage correspond au nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active.

Utilisation du sol








Carte 1.3.3-1

Légende



Limites administratives

-  Municipalité
-  MRC
-  États-Unis
-  État (É.-U.)








Transport

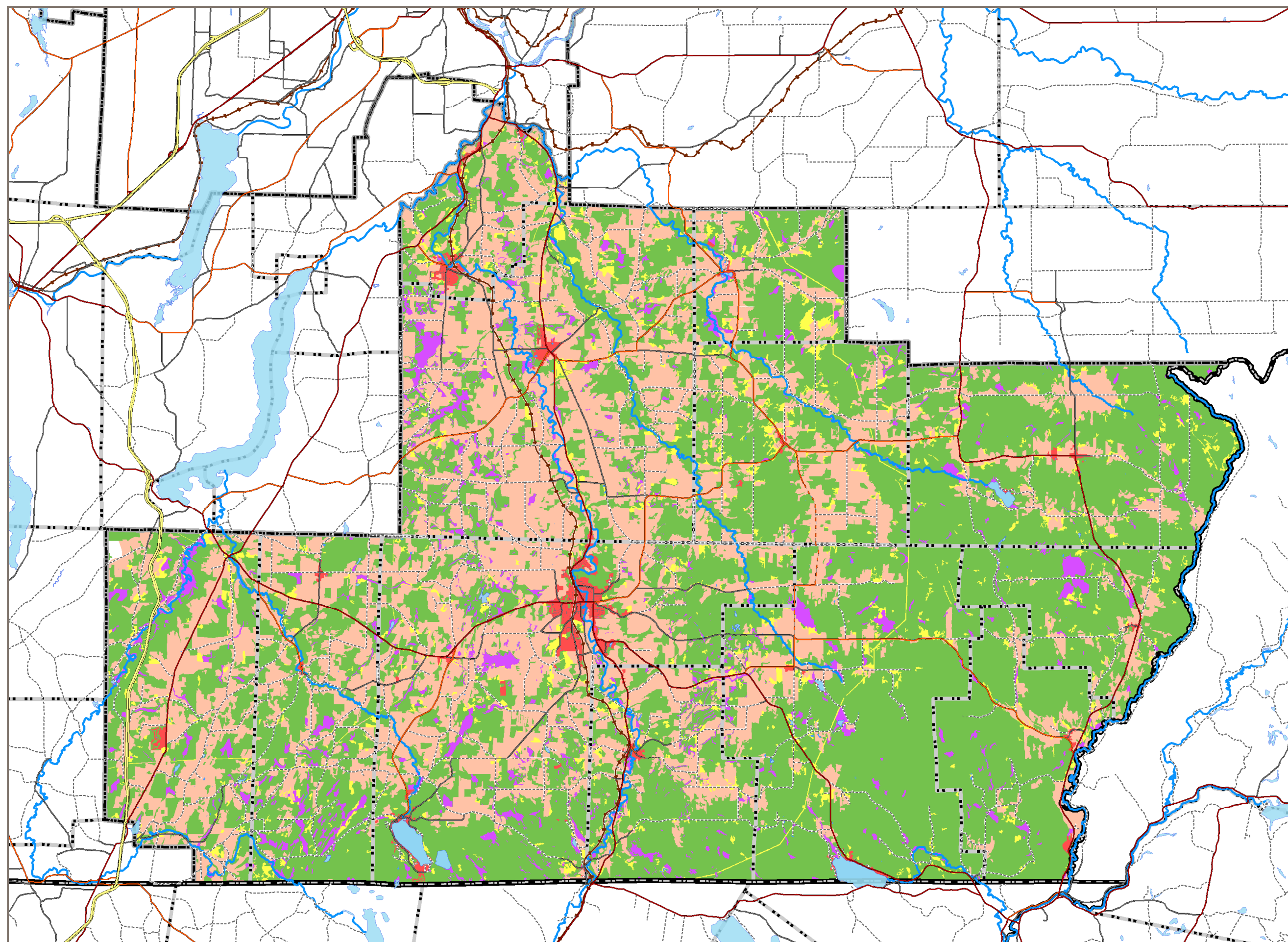
-  Autoroute
-  Route principale
-  Route collectrice pavée
-  Route collectrice non pavée
-  Route locale pavée
-  Route locale non pavée
-  Voie ferrée

Hydrographie

-  Rivière
-  Plan d'eau

Utilisation du sol

-  Agriculture (33%)
-  Développé (1%)
-  Eau (1%)
-  Forêt (56%)
-  Friche / milieu ouvert (4%)
-  Milieu humide (4%)
-  Routes (1%)



PROJECTION
 North American Datum 1983, EPSGC: 32187
 Transverse Mercator Modifié (MTM), Zone 7

SOURCES
 Base de Données Topographiques du Québec (BDTQ)
 Orthophotos du printemps 2013, Adresses Québec
 Énergie et Ressources Naturelles Québec (MERN)
 SIEF Ecoforestier de décennal, révisé par photo-
 interprétation des images aériennes de 2013

RÉALISATION
 Municipalité Régionale de Comté de Coaticook
 Service de l'aménagement
 Martin Mimeault, géomaticien